

24/09/2026

Présentation LAS et mineure santé

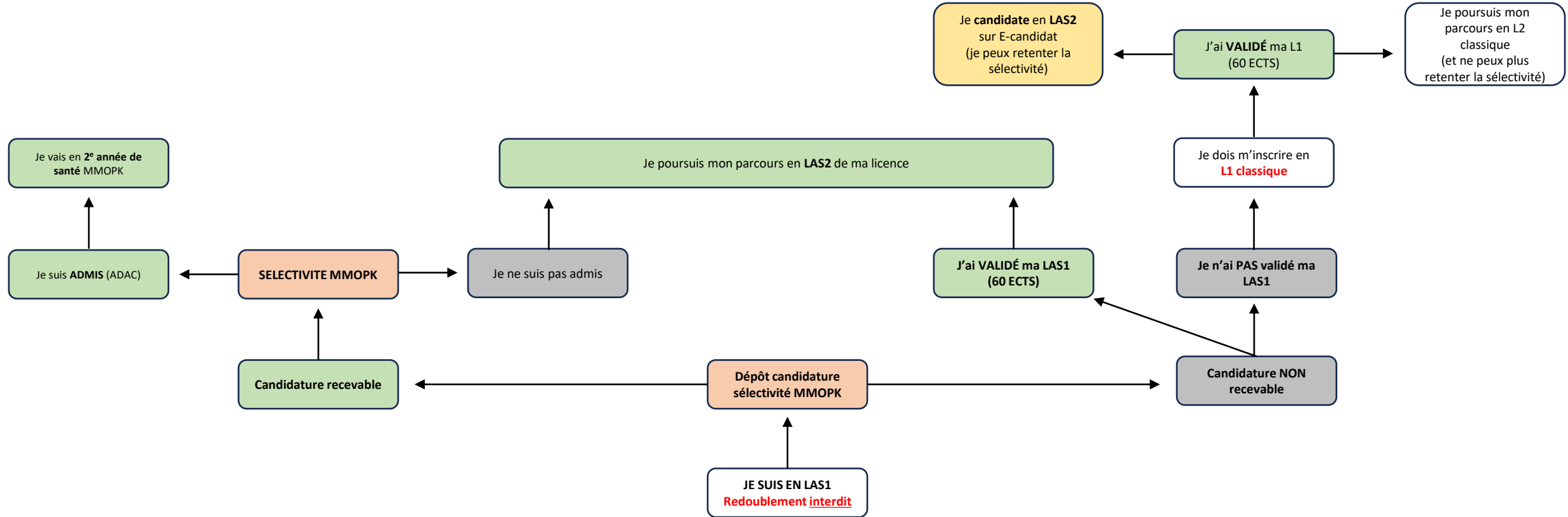
SOMMAIRE :

- 1)Présentation de l'année
- 2)UE mineure santé
- 3)Organisation des cours et examens
- 4)Admission en filière de santé



Lyon1
Université
Claude Bernard

Déroulement de l'année



REDOUBLEMENT INTERDIT

Redoublement ou réorientation
interdits en PASS ou LAS1 :

PASS -> PASS ❌

PASS -> LAS1 ❌

LAS1 -> PASS ❌

LAS1 -> LAS1 ❌

LAS1 -> L1 -> LAS2 ✅

PASS -> L1 -> LAS2 ✅

Résultat « Ajourné »
(en session 1 ou session 2)

=

Non validation de l'année de LAS1

=> Redoublement en L1 classique

Conditions de validation

Attention : Les conditions pour valider son année de LAS et les conditions pour passer la sélectivité MMOPK (concours) sont différentes

VALIDER SON ANNÉE DE LAS

→ Voir les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de votre licence



SÉLECTIVITÉ MMOPK

→ Voir les Modalités d'accès aux études de santé sur le site internet de l'UCBL

Exemple de composition d'une année de LAS

ANNÉE DE LICENCE (60 ECTS)									
Bloc disciplinaire (48 ECTS)								UE Mineure santé (12 ECTS)	
UE1 (3 ECTS)	UE2 (3 ECTS)	UE3 (6 ECTS)	UE4 (6 ECTS)	UE5 (6 ECTS)	UE6 (8 ECTS)	UE7 (8 ECTS)	UE8 (8 ECTS)	UE1 (6 ECTS)	UE2 (6 ECTS)

ECTS (crédits) : European Credit Transfer and accumulation System

ECTS (crédits) : *European Credit Transfer and accumulation System ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits*

Selon le Guide officiel ECTS édité par l'Union européenne, les **ECTS** « *expriment le volume d'apprentissage sur la base des résultats d'apprentissage définis et la charge de travail qui y est associée* »

Le principal intérêt des ECTS : être transférables entre universités françaises et établissements européens. Ainsi, un étudiant désireux d'intégrer un master dans un autre pays pourra postuler dès lors qu'il aura obtenu sa **licence**, c'est-à-dire capitalisé **180 ECTS**.

- 1^{ère} année de licence = 60 ECTS
- 2^{ème} année de licence = 120 ECTS
- 3^{ème} année de licence = 180 ECTS

Durée de validité des ECTS : Les crédits acquis sont conservés à vie et ne peuvent être repassés.

Composition de la mineure santé

Le modèle UE1A-UE2D est réservé aux étudiants des licences suivantes :

- Licences du portail BG2S (LYON 1) :
 - LAS1 BG2S
 - LAS2 & LAS3 Sciences de la Vie
- Licences Sciences de la Vie : Biologie et Humanité (UCLY)
- Licences Sciences pour la Santé (LYON 1)
- LAS2 mécanique

Le modèle UE1A-UE2E est réservé aux étudiants des licences suivantes :

- Licences du portail PCSI (LYON 1) :
 - LAS1 PCSI
 - LAS2 & LAS3 Physique
 - LAS2 & LAS3 Chimie
 - LAS2 & LAS3 EEEA

Le modèle UE1A-UE2F est réservé aux étudiants des licences suivantes :

- Licences Psychologie (LYON 2)
- Licences Sciences Cognitives (LYON2)
- Licences Droit (LYON 3)

Le modèle UE1B-UE2F est réservé aux étudiants des licences suivantes :

- Licences STAPS (LYON 1)

Le modèle UE1C-UE2F est réservé aux étudiants des licences suivantes :

- Licences du portail MI (LYON 1)

Composition de la mineure santé

UE Mineure santé (12 ECTS)	
UE1 (6 ECTS)	UE2 (6 ECTS)
Modèle UE1.A Modèle UE1.B Modèle UE1.C	Modèle UE2.D Modèle UE2.E Modèle UE2.F

UE1 (6 ECTS) et UE2 (6 ECTS) se compensent

UE Mineure Santé (12 ECTS)		
	UE 1 (6 ECTS)	
	Disciplines	Volume horaire (CN/SEPI)
Modèle 1.A	Anatomie	6h/4h
	Physiologie	6h/4h
	Initiation à la Connaissance du Médicament	3h/2h
	Biostatistiques	3h/4h
Modèle 1.B	Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/3h
	Sciences Humaines & Sociales	6h/3h
	Initiation à la Connaissance du Médicament	3h/2h
	Biostatistiques	3h/4h
Modèle 1.C	Anatomie	6h/4h
	Physiologie	6h/4h
	Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/3h

CN : Cours Numérisés

SEPI : Séances d'Enseignement Présentiel Interactif

UE Mineure Santé (12 ECTS)		
	UE 2 (6 ECTS)	
	Disciplines	Volume horaire (CN/SEPI)
Modèle 2.D	Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/3h
	Sciences Humaines & Sociales	6h/3h
	Chimie	3h/2h
	Biophysique	3h/2h
Modèle 2.E	Sciences Humaines & Sociales / Santé publique	6h/3h
	Histologie, Biologie du développement	3h/2h
	Biologie cellulaire	4h30h/3h
	Biochimie	4h30h/3h
Modèle 2.F	Histologie, Biologie du développement	3h/2h
	Biologie cellulaire	4h30h/3h
	Biochimie	4h30h/3h
	Chimie	3h/2h
	Biophysique	3h/2h

UE mineure santé

La mineure santé compte pour la validation de votre année de LAS et pour passer en année supérieure (*passage en LAS2 ou en LAS3*).

La mineure santé n'est pas une option facultative.

Votre présence aux examens est obligatoire.

VALIDATION D'ACQUIS à la MINEURE SANTÉ

Pour les étudiants ayant fait une année de PASS : si vous avez validé votre année de PASS, vous n'avez pas à passer les examens de la mineure santé.

Vous ne serez donc pas convoqué aux examens.

UE mineure santé

CHOIX d'UE : vous avez la possibilité de ne passer qu'une seule UE par année.
Si c'est le cas, vous devez passer l'UE1 en premier, et l'UE2 l'année suivante.

Le choix d'UE n'est pas possible en licence de droit LYON 3, et en licence SVH de l'UCLY.

Attention : Dans ce cas vous ne pourrez pas candidater à la sélectivité MMOPK

Organisation des cours et des examens

Cours de l'UE mineure santé

Mise en ligne le **19/10/2026**
sur Moodle (*Lyon 1*)

→ Les clefs d'accès aux cours
seront à récupérer sur Moodle

Séance d'Enseignement en Présentiel Interactive (SEPI)

Chaque jeudi matin à partir du **21/01/2027** jusqu'au **25/03/2027**
(dates prévisionnelles)

→ Cours à préparer en amont

→ Le calendrier des cours sera disponible sur Moodle (*Lyon 1*)

Examens mineure santé

Session 1 : écrit (QCM sur tablette) les **8, 15 et 16/04/2027**

Session 2 : écrit (QCM sur tablette) le **17/06/2027**

Vous recevrez votre **convocation sur Moodle**

Admission en filière de santé

Pré-candidature à déposer sur la plateforme eCandidat Lyon 1 en février/mars 2027

Candidature recevable

Condition générale : valider l'année de licence en session 1 et les UE de la mineure santé en session 1
Voir les modalités d'accès via le portail étudiant sur le site internet de l'UCBL.

Admission

Epreuves du **1^{er} groupe** :

- Admis direct/Grands Admis (ADAC)
- Admissible/autorisation de passer les épreuves du **2nd groupe** (oraux) (AU2G)
- Ajourné/Non admis

Epreuves du 2nd groupe : 2 épreuves orales de 10 min.

Plus d'infos lors des réunions d'informations en février/mars 2026 et sur Moodle

Moodle

La scolarité communique
essentiellement via **Moodle** : consultez
régulièrement les annonces !!



Merci de votre attention

Contacts scolarité mineure santé :

Aurélien GERARD - 04 26 23 44 78

Mervé OZER - 04 72 43 35 92

scol.mineurelas@univ-lyon1.fr